

AR Prefecture083-218300887-20260331-2026017-DE
Reçu le 09/04/2026REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
Liberté-Egalité-Fraternité

Commune de Néoules

**ANNEXE 1 DE LA DÉLIBÉRATION N° 2026-017
TABLEAU RÉCAPITULATIF
INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES ALLOUÉES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS
DELEGUES DE LA COMMUNE DE NEOULES**

Fonctions	Taux (%)	Indemnités brutes mensuelles
Maire	51.98 %	2 136.65 €
1er adjoint	20.00 %	822.10 €
2ème adjoint	20.00 %	822.10 €
3ème adjoint	20.00 %	822.10 €
4ème adjoint	20.00 %	822.10 €
5ème adjoint	20.00 %	822.10 €
6ème adjoint	20.00 %	822.10 €
1er Conseiller municipal délégué	6.00 %	246.63 €
2ème Conseiller municipal délégué	6.00 %	246.63 €
TOTAL		7562.51 €

Enveloppe globale : 7562.53 €

Enveloppe indemnitaire globale respectée.